

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 1/04/2023

Présent-es : **Alain DETOLLE, Christophe BAUMGARTEN, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON**

Absent-es : **Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Catherine LESNES à Alain DETOLLE

Françoise ROMANET à Olivier MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**



DCM 2023/ 12 : Prêt relais et ligne de trésorerie

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'après échange avec Monsieur Féringan (conseiller aux décideurs locaux) lors des séances de préparation budgétaires, il apparaît d'une part, nécessaire de prendre un prêt relais dans l'attente du paiement des subventions liées au projet de l'école dans le cadre du budget principal 2023.

D'autre part, il est conseillé à la commune d'activer une ligne de trésorerie dans l'attente du paiement des subventions liées au projet de sectorisation et au diagnostic de l'eau qui sont en cours dans le cadre du budget eau et assainissement.

Alain Détolle rappelle que plusieurs banques, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne et Crédit Mutuel ont été interrogées. Le Crédit Mutuel n'a pas répondu.

Propositions pour la ligne de trésorerie : Budget AEP attente subventions sectorisation et diagnostic de l'eau

1) **Crédit Agricole :** pour montant de 60 000 et de 100 000 €

Taux : 0,75 + ester à 2,399 % = 3,149 %

Commission d'engagement : 0,2 % soit 120 €

Commission de non utilisation : 0 %

2) **Caisse d'Épargne :** pour montant de 60 000 et de 100 000 €

Taux : 0,70 % + euribor à 2,875 = 3,575 %

Commission d'engagement : 100 €

Commission de non utilisation : 0,15 %

Proposition pour le prêt court terme à taux fixe : Budget principal attente subventions école

- **Crédit Agricole :** pour un montant de 110 000 €

Taux : 3,73 %

Nombre d'échéances : 2 (15/05/2024 et 15/05/2025)

Frais : 110 €

Somme des intérêts : 8 206 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition n°1 du Crédit Agricole pour un montant de 100 000 € au taux de 3,149 % pour la ligne de trésorerie et la proposition de prêt court terme pour un montant de 110 000 € à un taux de 3,73 %

À Faux la Montagne, le 11/04/2023,

La Maire

C.MOULIN

